

12/07/2023

Convention NPNRU Savine - vallon des Tuves
Calendrier prévisionnel

Libellé de l'opération	MO	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030
Savine VdTB - OPCI conduite opérationnelle du projet (OPCU, missions de synthèse, AMO foncier diversification accompagnement au projet de cession d'ensemble)	AMP																
Savine VdTB - Etudes et AMO développement économique (études, programmation, développement projets économiques, tiers lieux)	AMP																
Savine VdTB - Etudes urbaines (urbaniste-conseil, maîtrise d'œuvre urbaine, suivi opérationnel, AMO transition, AMO et expertises diverses)	AMP																
Savine VdTB - Etudes ceinture agri-urbaine (QF)	AMP																
Savine VdTB - Etudes chèvrerie (QF)	AMP																
Savine VdTB - Communication, concertation, animation de la Maison du Projet (actions de concertation et co-construction avec les habitants - Histoire et mémoire des quartiers)	AMP																
La Savine - Démolition 81 LLS - Bâtiment H (OPPC)	LOGIREM																
La Savine - Démolition 82 LLS - Bâtiment I (OPPC)	LOGIREM																
La Savine - Démolition 116 LLS - Bâtiment D (OPPC)	LOGIREM																
La Savine - Démolition 74 LLS - Bâtiment E (OPPC)	LOGIREM																
La Savine - Démolition 94 LLS - Bâtiment K (OPPC)	LOGIREM																
Concession d'aménagement Savine VdTB phase 1 – secteur boulevard circulaire sud (bascule solde PNRU)	SOLEAM																
Aménagement des espaces d'accompagnement du jardin d'insertion (QF)	SOLEAM																
Requalification du chemin du vallon des Tuves (OPPC)	SOLEAM																
Renaturation du plateau et des coteaux de la Savine	AMP																
Finalisation des aménagements du PRU	SOLEAM																
Résidentialisation Petite Savine phase 2 (OPPC)	LOGIREM																
Bascule PNRU Accession sociale Terra Nova (OPPC)	SCCV Les Pins Verts																
Bascule PNRU Accession sociale vallon des Tuves (OPPC)	AMP																
Accession sociale complémentaire	AMP																
Aménagement du jardin partagé par les habitants et le centre social, matériel et outillage, déplacement des ruches (QF)	CCO																
Personnel du jardin partagé (QF)	CCO																
Aménagement du jardin d'insertion, enrichissement des terres et implantation de bacs hors sol (QF)	Restos du Cœur																
Pôle d'équipements culture et sport-nature - Plateau de la Savine	VDM																
Réhabilitation et restructuration du groupe scolaire Savine	VDM																
Réhabilitation du gymnase du vallon des Tuves	VDM																

	Etudes / acquisitions foncières / relogements
	Travaux

	Dépenses à financer		RESSOURCES FINANCIERES DONT PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE													DONT DETAIL DES PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE				
	Coûts HT	Coûts TTC	Subv ANRU	Etat	Commune	EPCI	Département	Région	Bailleur social	CDC	Europe	ANAH	Subv ANRU PIA	Autres contributeurs Maitre d'ouvrage	Valorisation foncière et autres recettes	Prêts %	Dont prêt CDC %	Dont total prêt bonifié AL NPNRU %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLAI %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLUS %
TOTAL HORS NPNRU	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL NPNRU	57 924 468,41 €	65 761 522,85 €	22 937 812,35 €	0,00 €	7 996 149,48 €	17 880 648,91 €	43 000,00 €	0,00 €	2 718 417,84 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 970 575,27 €	3 114 919,00 €	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DONT NATIONALE	57 924 468,41 €	65 761 522,85 €	22 937 812,35 €	0,00 €	7 996 149,48 €	17 880 648,91 €	43 000,00 €	0,00 €	2 718 417,84 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 970 575,27 €	3 114 919,00 €	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DONT REGIONALE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DONT Quartiers Résiliants - CDC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL QUARTIER FERTILE	150 000,00 €	180 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 000,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DONT PLAN DE RELANCE	150 000,00 €	180 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 000,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DONT PIA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-14-0013 Savine VdT - Etudes urbaines

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-14-0013	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	Savine VdT - Etudes urbaines
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Les études urbaines correspondent à l'ensemble des prestations nécessaires à l'élaboration du projet urbain, à la définition des opérations qui le composent, ainsi qu'à leur suivi opérationnel durant les phases de conception et réalisation. Elles comprennent notamment (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration et l'actualisation du plan guide du PRU ; - les études préliminaires des espaces publics ; - l'établissement de Cahiers de Recommandations Urbaines, Architecturales, Techniques et Paysagères comprenant les fiches de lots ; - le suivi des opérations composant le PRU, en conception et en réalisation, afin de garantir la cohérence urbaine du projet d'ensemble ; - certaines prestations préalables à la réalisation des études (levés topographiques, études géotechniques, études de sols, etc.) ; - les assistances et expertises complémentaires portant sur des thématiques particulières (AMO transition, agriculture urbaine, renaturation, dépollution, diagnostics thématiques, dossiers réglementaires, études de marché, missions de programmiste, expertises financières, juridiques, etc.) ; - l'ingénierie sociale nécessaire au développement des objectifs du projet social de quartier lorsqu'ils ont un impact sur le projet urbain (préconisations pour l'adaptation des transformations urbaines et des projets...). 			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	Territoire Savine - vallon des Tuves - Bosphore élargi	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2022	17
Date de prise en compte des dépenses	02/02/2022	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	800 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	400 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-14-0014 Savine VdT - Communication, animation de la Maison du Projet, actions de concertation et co-construction avec les habitants - Histoire et mémoire des quartiers

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-14-0014	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	Savine VdT - Communication, animation de la Maison du Projet, actions de concertation et co-construction avec les habitants - Histoire et mémoire des quartiers
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Le porteur de projet, en lien avec les maitres d'ouvrage, s'engage à poursuivre tout au long du projet urbain, la démarche de participation initiée dans le cadre du PNRU avec les habitants et acteurs locaux du secteur élargi. Les actions déclinées porteront notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'animation de la Maison du Projet avec un accent particulier sur quatre aspects spécifiques de ses fonctions : la concertation portant sur les opérations du NPNRU, le développement du projet de renaturation qui accompagne la désurbanisation croissante du plateau de la Savine, l'accompagnement des chantiers et la participation à la démarche de GUSP ; - la location et l'entretien courant de l'équipement Maison du Projet ; - la production de contenu et de supports de concertation/communication (flash info, journal du projet, plaquettes, panneaux, maquettes, perspectives, etc.) permettant d'améliorer la connaissance et d'encourager le dialogue sur le projet ; - l'organisation et l'animation d'ateliers, de réunions publiques, d'actions de communication et d'information autour du projet urbain ; - la poursuite du travail de mémoire déjà engagé dans le cadre du PNRU avec, entre autres, la publication de l'ouvrage sur l'histoire de l'urbanisation de ce territoire, l'achèvement de la série photographique témoignant de la métamorphose du quartier, leur valorisation à travers l'organisation d'évènements sur cette thématique (balades, expositions, etc.). 			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	Territoire Savine - vallon des Tuves - Bosphore élargi	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2022	17
Date de prise en compte des dépenses	02/02/2022	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	600 000,00 €
Taux max NPNRU	16,67 %
Subvention ANRU NPNRU	100 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-21-0002 Démolition bâtiment H

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-21-0002	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	06080477000075 LOGEMENT ET GESTION IMMOBILIERE POUR LA REGION MEDITERRANEENNE SA D HABITATIONS A LOYER MODERE	Intitulé de l'opération	Démolition bâtiment H
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La résidence de la Savine, construite en 1973, est classée en quartier ultra-prioritaire de la Politique de la Ville. Après plusieurs vagues de démolition dans les années 1980 et 1990, le projet ANRU Savine-Vallon des Tuves prévoit la démolition complète du site en deux phases :

1. Une première phase de démolition devant être achevée au 31 décembre 2018 (PNRU), comprenant la démolition sous maîtrise d'ouvrage LOGIREM des bâtiments A (démolis en 2010), J4/J5, J1/J2/J3 5 (démolis en 2019) et G2 (démoli en 2020), suivant les termes de la convention ANRU signée le 30 mars 2009 (avenant n°3 suivant CNE du 18/05/2015).
2. Une seconde phase de démolition des bâtiments D, E, H, I, K (NPNRU), devant s'échelonner entre 2020 et 2023 (protocole de préfiguration du NPNRU en cours d'élaboration).

Ces démolitions doivent permettre un basculement complet du site, dans le sens, dans un premier temps, d'une création d'un noyau villageois au coeur du Vallon des Tuves (PNRU) et dans un second temps, d'une réurbanisation réussie du plateau, garantissant mixité sociale et raccordement du site au reste de la Métropole Aix-Marseille (NPNRU).

Un diagnostic social sur l'ensemble du site a été réalisé en 2011 par le PACT des Bouches-du-Rhône avec un taux de pénétration des logements de plus de 80 %, permettant ainsi de définir plusieurs critères de priorité pour réaliser les 1 000 relogements nécessaires à la libération de l'ensemble des bâtiments du site. Ces critères ont été définis d'un commun accord et actés dans une charte de relogement avec le Comité savinois, l'association de locataires, la Mairie de secteur et LOGIREM.

La démolition du bâtiment H (2 entrées H3 et H2) en OPPC se justifie par la nécessaire libération des terrains en vue de démarrer la refondation du boulevard circulaire par SOLEAM et de démarrer la réurbanisation du plateau, sans attendre la fin des démolitions. Elle garantit ainsi la maîtrise du site par les partenaires locaux, afin que le plateau ne devienne pas une friche urbaine, laissée aux prises des réseaux de drogue et aux décharges sauvages d'entreprises du secteur (le risque étant certain aujourd'hui, alors que LOGIREM a livré 145 LLS en 2017).

A ce jour, l'ensemble des ménages du bâtiment H3 ont été relogés et 3 ménages occupent encore le bâtiment H2.

La démolition de la superstructure est prévue pour le deuxième semestre 2021.

La démolition de la chaufferie étant réalisée par les entreprises en charge de la démolition des bâtiments H I et K dans le cadre de ce marché unique, il a été décidé de ventiler les coûts de cette démolition sur ces 3 opérations.

Les partenaires locaux se sont ainsi accordés sur la nécessité de garder un rythme soutenu des démolitions et des cessions foncières à l'aménageur et à la collectivité. Pour ce faire, un protocole foncier a été signé avec la Soléam, la Ville de Marseille et Logirem afin d'encadrer ces prochaines cessions foncières à venir.

Une convention financière a également été signée avec la Métropole Aix-Marseille pour assurer à Logirem un soutien financier dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	bd de la savine

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Date de prise en compte anticipée des dépenses	Date du 22 Février 2014 validé par le CE du 1er Mars 2021
IPE- calcul des loyers moyens quittancés sur une autre date que celle de la PCDID	Date du 22 Février 2014 validé par le CE du 1er Mars 2021
Forfaits relogements-date de prise en compte retenue par le CE ou le DG	Date du 22 Février 2014 validé par le CE du 1er Mars 2021
Autres recettes ou autres dépenses sur avis CE/ décision DG ou dépenses d'achat d'immeubles	Prise en compte exceptionnelle des dépenses relatives au transfert des locaux associatifs et à la démolition de la chaufferie validée par le CE du 1er Mars 2021

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2014	17

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 598 734,00 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	2 078 987,20 €

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-21-0003 Démolition Batiment I - 82 logements

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-21-0003	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	06080477000075 LOGEMENT ET GESTION IMMOBILIERE POUR LA REGION MEDITERRANEENNE SA D HABITATIONS A LOYER MODERE	Intitulé de l'opération	Démolition Batiment I - 82 logements
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La résidence de la Savine, construite en 1973, est classée en quartier ultra-prioritaire de la Politique de la Ville. Après plusieurs vagues de démolition dans les années 1980 et 1990, le projet ANRU Savine-Vallon des Tuves prévoit la démolition complète du site en deux phases :

1. Une première phase de démolition devant être achevée au 31 décembre 2018 (PNRU), comprenant la démolition sous maîtrise d'ouvrage LOGIREM des bâtiments A (démolis en 2010), J4/J5, J1/J2/J3 5 (démolis en 2019) et G2 (démoli en 2020), suivant les termes de la convention ANRU signée le 30 mars 2009 (avenant n°3 suivant CNE du 18/05/2015).
2. Une seconde phase de démolition des bâtiments D, E, H, I, K (NPNRU), devant s'échelonner entre 2020 et 2023 (protocole de préfiguration du NPNRU en cours d'élaboration).

Ces démolitions doivent permettre un basculement complet du site, dans le sens, dans un premier temps, d'une création d'un noyau villageois au coeur du Vallon des Tuves (PNRU) et dans un second temps, d'une réurbanisation réussie du plateau, garantissant mixité sociale et raccordement du site au reste de la Métropole Aix-Marseille (NPNRU).

Un diagnostic social sur l'ensemble du site a été réalisé en 2011 par le PACT des Bouches-du-Rhône avec un taux de pénétration des logements de plus de 80 %, permettant ainsi de définir plusieurs critères de priorité pour réaliser les 1 000 relogements nécessaires à la libération de l'ensemble des bâtiments du site. Ces critères ont été définis d'un commun accord et actés dans une charte de relogement avec le Comité savinois, l'association de locataires, la Mairie de secteur et LOGIREM.

La démolition du bâtiment I (2 entrées I2 et I3) en OPPC se justifie par la nécessaire libération des terrains en vue de démarrer la refondation du boulevard circulaire par SOLEAM et de démarrer la réurbanisation du plateau, sans attendre la fin des démolitions. Elle garantit ainsi la maîtrise du site par les partenaires locaux, afin que le plateau ne devienne pas une friche urbaine, laissée aux prises des réseaux de drogue et aux décharges sauvages d'entreprises du secteur (le risque étant certain aujourd'hui, alors que LOGIREM a livré 145 LLS en 2017).

A ce jour, l'ensemble des ménages du bâtiment ont été relogés.

La démolition de la superstructure est prévue pour le deuxième semestre 2021.

La démolition de la chaufferie étant réalisée par les entreprises en charge de la démolition des bâtiments H I et K dans le cadre de ce marché unique, il a été décidé de ventiler les coûts de cette démolition sur ces 3 opérations.

Les partenaires locaux se sont ainsi accordés sur la nécessité de garder un rythme soutenu des démolitions et des cessions foncières à l'aménageur et à la collectivité. Pour ce faire, un protocole foncier a été signé avec la Soléam, la Ville de Marseille et Logirem afin d'encadrer ces prochaines cessions foncières à venir.

Une convention financière a également été signée avec la Métropole Aix-Marseille pour assurer à Logirem un soutien financier dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	Boulevard de la Savine

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Date de prise en compte anticipée des dépenses	Date du 22 Février 2014 validé par le CE du 1er Mars 2021
IPE- calcul des loyers moyens quittancés sur une autre date que celle de la PCDID	Date du 22 Février 2014 validé par le CE du 1er Mars 2021
Forfaits relogements-date de prise en compte retenue par le CE ou le DG	Date du 22 Février 2014 validé par le CE du 1er Mars 2021
Autres recettes ou autres dépenses sur avis CE/ décision DG ou dépenses d'achat d'immeubles	Prise en compte exceptionnelle des dépenses relatives au transfert des locaux associatifs et à la démolition de la chaufferie validée par le CE du 1er Mars 2021

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2014	17

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 570 294,00 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	2 056 235,20 €

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-21-0004 Démolition Tour K - 94 LLS

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-21-0004	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	06080477000075 LOGEMENT ET GESTION IMMOBILIERE POUR LA REGION MEDITERRANEENNE SA D HABITATIONS A LOYER MODERE	Intitulé de l'opération	Démolition Tour K - 94 LLS
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>La résidence de la Savine, construite en 1973, est classée en quartier ultra-prioritaire de la Politique de la Ville. Après plusieurs vagues de démolition dans les années 1980 et 1990, le projet ANRU Savine-Vallon des Tuves prévoit la démolition complète du site en deux phases :</p> <p>1. Une première phase de démolition devant être achevée au 31 décembre 2018 (NPNRU), comprenant la démolition sous maîtrise d'ouvrage LOGIREM des bâtiments A (démolis en 2010), J4/J5, J1/J2/J3 et G2, suivant les termes de la convention ANRU signée le 30 mars 2009 (avenant n°3 suivant CNE du 18/05/2015).</p> <p>2. Une seconde phase de démolition des bâtiments D, E, H, I, K (NPNRU), devant s'échelonner entre 2019 et 2022 (protocole de préfiguration du NPNRU en cours d'élaboration).</p> <p>Ces démolitions doivent permettre un basculement complet du site, dans le sens, dans un premier temps, d'une création d'un noyau villageois au cœur du Vallon des Tuves (NPNRU) et dans un second temps, d'une réurbanisation réussie du plateau, garantissant mixité sociale et raccordement du site au reste de la Métropole Aix-Marseille (NPNRU).</p> <p>Un diagnostic social sur l'ensemble du site a été réalisé en 2011 par le PACT des Bouches-du-Rhône avec un taux de pénétration des logements de plus de 80 %, permettant ainsi de définir plusieurs critères de priorité pour réaliser les 1 000 relogements nécessaires à la libération de l'ensemble des bâtiments du site. Ces critères ont été définis d'un commun accord et actés dans une charte de relogement avec le Comité savinois, l'association de locataires, la Mairie de secteur et LOGIREM.</p> <p>La démolition du bâtiment K (1 entrée) en OPPC se justifie, pour permettre une viabilisation des parcelles et donc une reconversion rapide du plateau de la Savine. Elle garantit ainsi la maîtrise du site par les partenaires locaux, afin que le plateau ne devienne pas une friche urbaine, laissée aux prises des réseaux de drogue et aux décharges sauvages d'entreprises du secteur.</p> <p>A ce jour, 19 ménages occupent encore la Tour K. La livraison de la Petite Savine réhabilitée en Février 2020 permettra le relogement d'une partie de ces ménages. Le bâtiment doit être libéré en décembre 2021.</p> <p>La démolition de la chaufferie étant réalisée par les entreprises en charge de la démolition des bâtiments H I et K dans le cadre de ce marché unique, il a été décidé de ventiler les coûts de cette démolition sur ces 3 opérations.</p> <p>Les partenaires locaux se sont ainsi accordés sur la nécessité de garder un rythme soutenu des démolitions et des cessions foncières à l'aménageur et à la collectivité. Pour ce faire, un protocole foncier a été signé avec la Soléam, la Ville de Marseille et Logirem afin d'encadrer ces prochaines cessions foncières à venir.</p> <p>Une convention financière a également été signée avec la Métropole Aix-Marseille pour assurer à Logirem un soutien financier dans le cadre du projet de renouvellement urbain.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	Boulevard de la Savine	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2014	22
Date de prise en compte des dépenses	22/02/2014	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Date de prise en compte anticipée des dépenses	Date du 22 Février 2014 validée lors du CE du 1er Mars 2021
IPE- calcul des loyers moyens quittancés sur une autre date que celle de la PCDDID	Date du 22 Février 2014 validée lors du CE du 1er Mars 2021
Forfaits relogements-date de prise en compte retenue par le CE ou le DG	Date du 22 Février 2014 validée lors du CE du 1er Mars 2021
Autres recettes ou autres dépenses sur avis CE/ décision DG ou dépenses d'achat d'immeubles	Prise en compte exceptionnelle des dépenses relatives au transfert des locaux associatifs et à la démolition de la chaufferie validée par le CE du 1er Mars 2021

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 887 663,00 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	2 310 130,40 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Organismes HLM	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-21-0005 Démolition Bâtiment D - 116 LLS

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-21-0005	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	06080477000075 LOGEMENT ET GESTION IMMOBILIERE POUR LA REGION MEDITERRANEENNE SA D HABITATIONS A LOYER MODERE	Intitulé de l'opération	Démolition Bâtiment D - 116 LLS
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>La résidence de la Savine, construite en 1973, est classée en quartier ultra-prioritaire de la Politique de la Ville. Après plusieurs vagues de démolition dans les années 1980 et 1990, le projet ANRU Savine-Vallon des Tuves prévoit la démolition complète du site en deux phases :</p> <p>1. Une première phase de démolition devant être achevée au 31 décembre 2018 (PNRU), comprenant la démolition sous maîtrise d'ouvrage LOGIREM des bâtiments A (démolis en 2010), J4/J5, J1/J2/J3 et G2, suivant les termes de la convention ANRU signée le 30 mars 2009 (avenant n°3 suivant CNE du 18/05/2015).</p> <p>2. Une seconde phase de démolition des bâtiments D, E, H, I, K (NPNRU), devant s'échelonner entre 2019 et 2022 (protocole de préfiguration). Ces démolitions doivent permettre un basculement complet du site, dans le sens, dans un premier temps, d'une création d'un noyau villageois au cœur du Vallon des Tuves (PNRU) et dans un second temps, d'une réurbanisation réussie du plateau, garantissant mixité sociale et raccordement du site au reste de la Métropole Aix-Marseille (NPNRU).</p> <p>Un diagnostic social sur l'ensemble du site a été réalisé en 2011 par le PACT des Bouches-du-Rhône avec un taux de pénétration des logements de plus de 80 %, permettant ainsi de définir plusieurs critères de priorité pour réaliser les 1 000 relogements nécessaires à la libération de l'ensemble des bâtiments du site. Ces critères ont été définis d'un commun accord et actés dans une charte de relogement avec le Comité savinois, l'association de locataires, la Mairie de secteur et LOGIREM.</p> <p>La démolition du bâtiment D (3 entrées D1, D2 et D3) en OPPC se justifie, pour permettre une viabilisation des parcelles et donc une reconversion rapide du plateau de la Savine. Elle garantit ainsi la maîtrise du site par les partenaires locaux, afin que le plateau ne devienne pas une friche urbaine, laissée aux prises des réseaux de drogue et aux décharges sauvages d'entreprises du secteur.</p> <p>Il a été décidé d'affecter au marché de démolition des bâtiments D et E le coût de démolition des Cubes, situés en cœur de quartier et ne faisant l'objet d'une opération spécifique auprès de l'ANRU.</p> <p>Les partenaires locaux se sont ainsi accordés sur la nécessité de garder un rythme soutenu des démolitions et des cessions foncières à l'aménageur et à la collectivité. Pour ce faire, un protocole foncier a été signé avec la Soléam, la Ville de Marseille et Logirem afin d'encadrer ces prochaines cessions foncières à venir.</p> <p>Une convention financière a également été signée avec la Métropole Aix-Marseille pour assurer à Logirem un soutien financier dans le cadre du projet de renouvellement urbain.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	Boulevard de la Savine	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2014	22
Date de prise en compte des dépenses	22/02/2014	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Autres recettes ou autres dépenses sur avis CE/ décision DG ou dépenses d'achat d'immeubles	prise en compte exceptionnelle des dépenses relatives au transfert des locaux associatifs et à la démolition de la chaufferie validée lors du CE du 1er Mars 2021
IPE- calcul des loyers moyens quittancés sur une autre date que celle de la PCDD	La date du 22 février 2014 a été validée par le CE du 1er mars 2021
Forfaits relogements-date de prise en compte retenue par le CE ou le DG	La date du 22 février 2014 a été validée par le CE du 1er mars 2021
Date de prise en compte anticipée des dépenses	La date du 22 février 2014 a été validée par le CE du 1er mars 2021

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	3 786 701,00 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	3 029 360,80 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Organismes HLM	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-21-0006 Démolition Bâtiment E - 74 LLS

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-21-0006	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	06080477000075 LOGEMENT ET GESTION IMMOBILIERE POUR LA REGION MEDITERRANEENNE SA D HABITATIONS A LOYER MODERE	Intitulé de l'opération	Démolition Bâtiment E - 74 LLS
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>La résidence de la Savine, construite en 1973, est classée en quartier ultra-prioritaire de la Politique de la Ville. Après plusieurs vagues de démolition dans les années 1980 et 1990, le projet ANRU Savine-Vallon des Tuves prévoit la démolition complète du site en deux phases :</p> <p>1. Une première phase de démolition devant être achevée au 31 décembre 2018 (PNRU), comprenant la démolition sous maîtrise d'ouvrage LOGIREM des bâtiments A (démolis en 2010), J4/J5, J1/J2/J3 et G2, suivant les termes de la convention ANRU signée le 30 mars 2009 (avenant n°3 suivant CNE du 18/05/2015).</p> <p>2. Une seconde phase de démolition des bâtiments D, E, H, I, K (NPNRU), devant s'échelonner entre 2019 et 2022 (protocole de préfiguration du NPNRU en cours d'élaboration).</p> <p>Ces démolitions doivent permettre un basculement complet du site, dans le sens, dans un premier temps, d'une création d'un noyau villageois au coeur du Vallon des Tuves (PNRU) et dans un second temps, d'une réurbanisation réussie du plateau, garantissant mixité sociale et raccordement du site au reste de la Métropole Aix-Marseille (NPNRU).</p> <p>Un diagnostic social sur l'ensemble du site a été réalisé en 2011 par le PACT des Bouches-du-Rhône avec un taux de pénétration des logements de plus de 80 %, permettant ainsi de définir plusieurs critères de priorité pour réaliser les 1 000 relogements nécessaires à la libération de l'ensemble des bâtiments du site. Ces critères ont été définis d'un commun accord et actés dans une charte de relogement avec le Comité savinois, l'association de locataires, la Mairie de secteur et LOGIREM.</p> <p>La démolition du bâtiment E (2 entrées E1 et E3) en OPPC se justifie, pour permettre une viabilisation des parcelles et donc une reconversion rapide du plateau de la Savine. Elle garantit ainsi la maîtrise du site par les partenaires locaux, afin que le plateau ne devienne pas une friche urbaine, laissée aux prises des réseaux de drogue et aux décharges sauvages d'entreprises du secteur.</p> <p>Il a été décidé d'affecter au marché de démolition des bâtiments D et E le coût de démolition des Cubes, situés en cœur de quartier et ne faisant l'objet d'une opération spécifique auprès de l'ANRU.</p> <p>Les partenaires locaux se sont ainsi accordés sur la nécessité de garder un rythme soutenu des démolitions et des cessions foncières à l'aménageur et à la collectivité. Pour ce faire, un protocole foncier a été signé avec la Soléam, la Ville de Marseille et Logirem afin d'encadrer ces prochaines cessions foncières à venir.</p> <p>Une convention financière a également été signée avec la Métropole Aix-Marseille pour assurer à Logirem un soutien financier dans le cadre du projet de renouvellement urbain.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	Boulevard de la Savine	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2014	22
Date de prise en compte des dépenses	22/02/2014	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Date de prise en compte anticipée des dépenses	Date du 22 Février 2014 validée lors du CE du 1er Mars 2021
IPE- calcul des loyers moyens quittancés sur une autre date que celle de la PCDDID	Date du 22 Février 2014 validée lors du CE du 1er Mars 2021
Forfaits relogements-date de prise en compte retenue par le CE ou le DG	Date du 22 Février 2014 validée lors du CE du 1er Mars 2021
Autres recettes ou autres dépenses sur avis CE/ décision DG ou dépenses d'achat d'immeubles	Prise en compte exceptionnelle des dépenses relatives au transfert des locaux associatifs et à la démolition de la chaufferie validée par le CE du 1er Mars 2021

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 473 183,00 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 978 546,40 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Organismes HLM	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-24-0020 Savine VdT - Renaturation du plateau et des coteaux de la Savine

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-24-0020	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	Savine VdT - Renaturation du plateau et des coteaux de la Savine
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Le canal de Marseille s'écoulant en contrebas du plateau de la Savine, au milieu de coteaux boisés, et le massif s'étendant à perte de vue en arrière-plan, le quartier fait presque partie de celui-ci. Cette omniprésence de la nature a vocation à être valorisée afin qu'elle contribue à la qualité de vie de ses habitants tout en participant au rayonnement plus large du quartier. Par ailleurs, l'apparition du vide, consécutif de la désurbanisation, est source de risques pour le plateau. Il constitue également une opportunité unique de repenser son devenir.</p> <p>Actant un recul de la limite Ville/Nature, la réurbanisation modérée du plateau « côté Ville » (avec notamment la création d'un pôle d'équipements de plein air) est associée à un projet de renaturation « côté Massif ». Ce dernier combine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une importante désimperméabilisation des voiries et parkings désaffectés et un remodelage conséquent des plates-formes héritées du grand ensemble afin de restaurer les sols ; - le développement de l'agriculture urbaine comme vecteur principal de la transition ; - un reboisement de la partie haute du plateau et des coteaux faisant « redescendre » le massif de l'Etoile sur le plateau ; - des aménagements d'accompagnement (cheminements, places) entre les différents espaces du projet (parcelles agricoles, équipements, etc.). <p>Ce projet, s'appuyant sur le passé historique du site, crée une occupation porteuse d'usages et d'aménités. Il est parfaitement compatible avec de futures constructions et peut permettre, par la réversibilité des espaces agricoles, d'occuper le terrain dans l'attente de la réurbanisation.</p> <p>L'opération vise également à réaliser des aménagements transitoires nécessaires à la vie du quartier dans l'attente des aménagements définitifs. Il pourra s'agir d'opérations de petits aménagements visant à occuper des terrains en attente d'aménagement, d'opérations d'amélioration transitoire des espaces publics ou résidentiels par : des aménagements d'espaces de convivialité, de sécurisation, dédiés aux jeux ou aux sports, de parkings, de renaturation, etc.</p> <p>Il pourra également s'agir de préfigurer les aménagements de long terme ou d'expérimenter certaines solutions.</p> <p>Dans l'attente de l'identification du ou des maîtres d'ouvrage, l'opération est fléchée sous maîtrise d'ouvrage du porteur de projet.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	Plateau et coteaux de la Savine	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2022	16
Date de prise en compte des dépenses	02/02/2022	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Autres dépenses ou autres recettes sur avis du CE / décision du DG	500 k€ de désimperméabilisations et de remodelage des sols (CE du 02/02/2022)

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	3 000 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 500 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-24-0008 Requalification du chemin du Vallon des Tuves

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-24-0008	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	52446088800026 SOCIETE LOCALE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE L'AIRE METROPOLITAINE (AIX-MARSEILLE-PROVENCE)	Intitulé de l'opération	Requalification du chemin du Vallon des Tuves
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>L'élargissement du chemin du Vallon des Tuves s'inscrit dans la continuité des aménagements de l'entrée de site, jusqu'à la nouvelle voie de maillage. Cet aménagement se veut offrir davantage de sécurité aux riverains et usagers, par l'adoucissement du linéaire et le resserrement du profil de voie, tout en offrant plus de place et un meilleur agrément au modes actifs (piétons, cycles). Sont également prévues des bandes de stationnement sur une majeure partie du chemin. Le croisement avec la traverse Béranger/voie de maillage sera également traité à plat pour une meilleure visibilité à ses abords. La réalisation de cet aménagement nécessite néanmoins la maîtrise des emprises foncières privées impactées par le projet. Bien qu'un arrêté de DUP ait été obtenu, la SOLEAM poursuit des négociations amiables avec les propriétaires concernés, jusqu'au terme des procédures de maîtrise foncière.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	Chemin du Vallon des Tuves	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2016	20
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 666 507,81 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	833 253,91 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-24-0016 Concession d'aménagement Savine VdTB phase 1 - secteur boulevard circulaire sud (bascule PNRU)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-24-0016	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	52446088800026 SOCIETE LOCALE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE L'AIRE METROPOLITAINE (AIX-MARSEILLE-PROVENCE)	Intitulé de l'opération	Concession d'aménagement Savine VdTB phase 1 - secteur boulevard circulaire sud (bascule PNRU)
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>L'opération s'inscrit dans le cadre du projet de Renouvellement Urbain du Quartier de la Savine à Marseille et comprend l'aménagement du Boulevard circulaire sud, dans la partie haute du quartier. Il s'agit de poursuivre l'urbanisation le long du boulevard circulaire, afin de participer au rééquilibrage de l'offre de logements sur le plateau, et au remodelage d'une urbanisation plus en lien avec le vallon, en complétant la lisière côté parc, et en investissant la rive intérieure du boulevard circulaire.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	99 boulevard de la Savine	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2015	20
Date de prise en compte des dépenses	24/02/2014	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	6 054 000,00 €
Taux max NPNRU	33,74 %
Subvention ANRU NPNRU	2 042 810,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-24-0021 Savine VdT - Finalisation des aménagements du PRU

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-24-0021	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	52446088800026 SOCIETE LOCALE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE L'AIRE METROPOLITAINE (AIX-MARSEILLE-PROVENCE)	Intitulé de l'opération	Savine VdT - Finalisation des aménagements du PRU
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>La finalisation des aménagements du PRU, en cohérence avec les orientations urbaines stratégiques du NPNRU, s'inscrit dans le prolongement des réalisations du PNRU.</p> <p>Par les aménagements d'espaces publics, elle participe principalement à la connexion du plateau de la Savine avec le vallon des Tuves en contrebas, et plus largement à son environnement urbain métropolitain. Son programme comprend la réalisation de la placette publique belvédère en lien avec la contraction du groupe scolaire Savine.</p> <p>Par le développement de programmes de logements, elle contribue à la poursuite de la réurbanisation en diversification du plateau le long du boulevard circulaire avec l'achèvement de la lisière (programme Shl 02) et les programmes de la rive intérieure (Shp).</p> <p>L'opération vise également à réaliser des aménagements transitoires nécessaires à la vie du quartier dans l'attente des aménagements définitifs. Il pourra s'agir d'opérations de petits aménagements visant à occuper des terrains en attente d'aménagement, d'opérations d'amélioration transitoire des espaces publics ou résidentiels par : des aménagements d'espaces de convivialité, de sécurisation, dédiés aux jeux ou aux sports, de parkings, de renaturation, etc.</p> <p>Il pourra également s'agir de préfigurer les aménagements de long terme ou d'expérimenter certaines solutions.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	99 boulevard de la Savine	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2016	24
Date de prise en compte des dépenses	24/02/2024	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Autres dépenses ou autres recettes sur avis du CE / décision du DG	Date de prise en compte des dépenses anticipée afin de tenir compte des acquisitions foncières effectuées dans le cadre de la veille foncière mise en place au cours du PNRU et du protocole foncier signé avec le bailleur Logirem (CE du 02/02/2022).
Localisation hors QPV	600 k€ d'aménagements transitoires y compris hors QPV (CE du 02/02/2022).

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 410 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	705 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-34-0007 Résidentialisation Petite Savine - Phase 2

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-34-0007	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	06080477000075 LOGEMENT ET GESTION IMMOBILIERE POUR LA REGION MEDITERRANEENNE SA D HABITATIONS A LOYER MODERE	Intitulé de l'opération	Résidentialisation Petite Savine - Phase 2
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'opération de résidentialisation est découpée en 2 phases :
une première phase est inscrite au PNRU, et une seconde au NPNRU.
La première phase doit permettre de livrer le premiers parkings, facade Nord, pour les locataires du bâtiment F1 qui intégreront le bâtiment après les travaux de réhabilitation.
La seconde phase enclenche les aménagements paysagers et de parkings côté Sud, après la livraison des bâtiments F2 et F3, réhabilités, et de la voie de maillage réalisée par SOLEAM.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	99 Chemin du Vallon des Tuves

Caractéristiques de l'opération

Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	Cadre d'intervention	
--------------------------------------	---------------------------	----------------------	--

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2018	8
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Date de prise en compte anticipée des dépenses	12/12/2016 : date validée par le CE du 02/12/2019 complémentaire au CE du 06/02/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 466 250,00 €
Taux max NPNRU	40,00 %
Subvention ANRU NPNRU	586 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Organismes HLM	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-36-0009 Accession sociale Vallon des Tuves - bascule PNRU

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-36-0009	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	Accession sociale Vallon des Tuves - bascule PNRU
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Cette opération sera située dans les nouveaux bâtiments du centre urbain développé au vallon des Tuves et permettra de poursuivre la diversification enclenchée avec le PNRU. S'agissant d'un programme mixte, l'aménagement de 800 m² de locaux en rez-de-chaussée permettra également d'accueillir une locomotive commerciale type moyenne surface alimentaire.

Cette opération était initialement conventionnée en première phase du PRU mais ne pouvait être réalisée dans le calendrier du premier programme du fait d'un phasage complexe. En effet, l'îlot concerné est situé à l'emplacement d'un bâtiment existant voué à démolition. Ce bâtiment accueille aujourd'hui la boulangerie du quartier qui sera à terme déplacée dans l'immeuble Bosphore (opération qui sera livrée au 2ème trimestre 2023).

Par ailleurs, au cours des premiers travaux de démolition, la mise au jour du four à chaux et le constat de son importance ont conduit les partenaires à repenser le programme de l'îlot Tu02-Tu03. En lien avec les services patrimoniaux, le projet est en cours de révision afin de parvenir à intégrer l'ouvrage au projet urbain, afin de permettre tout à la fois sa conservation et la poursuite du développement de la centralité urbaine.

Un appel à projets lancé par l'aménageur désignera un promoteur pour la réalisation de l'ensemble. Dans l'attente de l'identification du maître d'ouvrage, l'opération est fléchée sous maîtrise d'ouvrage du porteur de projet.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	12-14 chemin du vallon des Tuves

Caractéristiques de l'opération

Nombre prévisionnel de logements concernés	35		
--	----	--	--

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2023	8
Date de prise en compte des dépenses		

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Localisation hors QPV	CE du 06/02/2019

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Dont montant majoration du montant forfaitaire par logement	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	350 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-36-0015 Savine VdT - Accession sociale complémentaire

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-36-0015	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	Savine VdT - Accession sociale complémentaire
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La poursuite du projet urbain en NPNRU programme la réalisation d'environ 100 logements dans le vallon des Tuves et à l'angle Tuves-Bosphore et d'environ 200 logements sur le plateau de la Savine.
Orientée vers l'accession sociale et la location à prix maîtrisés afin de participer au rééquilibrage de l'offre, la programmation précise de ces différents lots et des produits développés reste à préciser. Celle-ci dépendra également du phasage de la réurbanisation du plateau.
En fonction de la programmation affinée, ces 25 forfaits d'accession sociale pourront se répartir sur un ou deux programmes, localisés sur le plateau et/ou dans le vallon.
Un appel à projets lancé par l'aménageur désignera le ou les promoteurs pour la réalisation du ou des programmes. Dans l'attente de l'identification du ou des maîtres d'ouvrage, l'opération est fléchée sous maîtrise d'ouvrage du porteur de projet.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	Diffus

Caractéristiques de l'opération

Nombre prévisionnel de logements concernés	25		
--	----	--	--

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2024	12
Date de prise en compte des dépenses	01/07/2024	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Dont montant majoration du montant forfaitaire par logement	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	250 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-36-0001 Accession sociale Terra Nova

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-36-0001	N° IDTOP (AGORA)	A36-6013056-36-0001-001
Maître d'ouvrage (MO)	81377267000010 SCCV LES PINS VERTS	Intitulé de l'opération	Accession sociale Terra Nova
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Dans le cadre du projet ANRU de la rénovation urbaine de la Savine, l'opération Terra Nova, respecte les conditions de l'accès à la propriété en proposant une résidence de qualité bien intégrée dans le projet global tout en respectant le plafond des prix de vente. La résidence d'une hauteur de 12,32m maximum bénéficie d'une vue dégagée et est entourée de verdure. Elle a été conçue en prenant en compte le cahier des charges développé par le cabinet Germe et Jam afin d'insérer au mieux l'opération dans son environnement. L'opération en R+2 compte 30 logements collectifs repartis en 3 cages avec ascenseurs. Typologie : 3 T1 (29,15m² en moyenne) / 3 T2 (43,77m² en moyenne) / 16 T3 (60m² en moyenne) / 8 T4 (78,62m² en moyenne). Actuellement en cours de chantier, la commercialisation a commencée au 2ème trimestre 2018, la livraison est prévue au 3ème trimestre 2021. Nous faisons face à différentes difficultés au niveau de la commercialisation qui est depuis le début, assez lente. De plus, le durcissement des conditions d'accès au crédit pour les acquéreurs et la crise sanitaire ont un impact très important sur la commercialisation. Au niveau opérationnel, la négociation avec les différents corps d'états a été infructueuse et nous devons ainsi faire face à un coût de construction tendu.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	99 BOULEVARD DE LA SAVINE

Caractéristiques de l'opération

Nombre prévisionnel de logements concernés	30		
--	----	--	--

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Majoration du montant forfaitaire en cas d'opération de qualité	CE du 1er mars 2021 et la décision obtenue cad la majoration forfaitaire de 5000€ par logement

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2019	4

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Subvention ANRU NPNRU	450 000,00 €
------------------------------	--------------

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-37-0017 Gymnase du Vallon des Tuves

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-37-0017	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	21130055300016 COMMUNE DE MARSEILLE	Intitulé de l'opération	Gymnase du Vallon des Tuves
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Il s'agit de la rénovation du gymnase du Vallon des Tuves qui fonctionnent de manière interconnectée avec le Groupe Scolaire du Vallon des Tuves qui sera prochainement rénové dans le cadre du Plan Ecole (hors convention ANRU). Ce gymnase comportera une thématique « numérique » afin de permettre une évolution des pratiques, la Ville de Marseille ambitionne de développer des équipements connectés dans le cadre de sa programmation</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	38, chemin du Vallon des Tuves	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2024	10
Date de prise en compte des dépenses	02/02/2022	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 161 120,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	580 560,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-37-0018 Réhabilitation et restructuration du groupe scolaire Savine

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-37-0018	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	21130055300016 COMMUNE DE MARSEILLE	Intitulé de l'opération	Réhabilitation et restructuration du groupe scolaire Savine
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>L'intervention sur le Groupe Scolaire de la Savine est au cœur du projet urbain. Il s'agit d'appliquer le programme type de rénovation lourde des GS existant en mutualisant l'espace cantine pour les élèves du primaire et de la maternelle, en créant un espace dédié à des activités extra-scolaire dont les m² pourraient en fonction de l'évolution de la démographie et des besoins en ouverture de classes supplémentaires en classes à proprement parler.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	99, boulevard de la Savine 13015	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2024	10
Date de prise en compte des dépenses	« Date de signature du présent document contractuel »	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	4 372 856,88 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	2 186 428,44 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-37-0019 Pôle d'équipement culture et sport-nature, plateau de la Savine

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-37-0019	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	21130055300016 COMMUNE DE MARSEILLE	Intitulé de l'opération	Pôle d'équipement culture et sport-nature, plateau de la Savine
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Le plateau de la Savine haute ayant fait l'objet de nombreux remaniements et notamment de démolitions il convient d'intervenir sur cet espace. Un pôle socio-culturel et sportif doit être créé au sein des cubes mais aussi sur le plateau avec la relocalisation de terrains de sport. En écho à la Maison de l'Environnement et de la Jeunesse qui a été construite et qui est gérée par la Ville de Marseille dans les quartiers sud, le programme comprend une Maison de l'Environnement et de la Jeunesse qui sera la première à voir le jour dans les quartiers nord de la ville. Le site de la Savine est particulièrement approprié compte tenu de sa proximité immédiate avec le massif de l'Etoile.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	99, boulevard de la Savine 13015	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2024	10
Date de prise en compte des dépenses	« Date de signature du présent document contractuel »	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	4 354 200,00 €
Taux max NPNRU	34,45 %
Subvention ANRU NPNRU	1 500 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
 Opération : C1036-42-0010 Aménagement des jardins par les habitants et le centre social, matériel et outillage, déplacement des ruches

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-42-0010	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	30016504000068 CENTRE DE CULTURE OUVRIERE	Intitulé de l'opération	Aménagement des jardins par les habitants et le centre social, matériel et outillage, déplacement des ruches
Nature de l'opération :	42 - Quartiers fertiles – Opérations d'investissement	Mode et source de financement	Quartiers Fertiles Plan de Relance
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Le Projet de Renouvellement Urbain Savine - vallon des Tuves a pour ambition première de relier le site enclavé du plateau de la Savine au reste de la ville. Il opère ainsi un déplacement du centre de gravité du quartier vers le boulevard du Bosphore par la création d'une petite centralité urbaine au vallon des Tuves.</p> <p>Le PNRU a ainsi poursuivi le processus de désurbanisation du plateau enclenché en 1993 en l'encadrant par de nouvelles opérations d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Côté « Ville », la construction de logements neufs sur la lisière du plateau, l'aménagement du parc du canal dont l'entrée, côté vallon, est encadrée par le nouvel équipement social (Maison Pour Tous et crèche) et les jardins partagés. · Côté « Massif de l'Etoile », l'aménagement d'équipements récréatifs et sportifs visant à constituer une lisière active à l'interface ville/nature. <p>Le parc du canal et les jardins partagés constituent ainsi les deux premiers jalons du volet « nature en ville » du PRU.</p> <p>Par la suite, le NPNRU va permettre l'achèvement des démolitions et pose la question de l'occupation des espaces libérés, dans l'attente d'une réurbanisation modeste. Une étude portant sur le sujet de la « transition » a conclu à l'intérêt pour le quartier de la Savine de poursuivre la dynamique de l'agriculture urbaine comme vecteur de transition(s).</p> <p>Le projet d'agriculture urbaine s'articule donc parfaitement avec le projet urbain en ce qu'il permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le rapprochement du plateau de la Savine au vallon des Tuves. · Un travail approfondi sur l'interface entre ville et massif. · L'accompagnement des espaces libérés du plateau par de nouveaux usages et pratiques des sols. · Une valorisation de l'image du quartier et du cadre de vie pour ses habitants en préfigurant ce que pourrait être le devenir du quartier. <p>Les jardins partagés, de par leur implantation dans la pente du parc du canal contribuent au rapprochement recherché entre le plateau et le vallon, et à la création de lien social entre leurs habitants.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	38 chemin du vallon des Tuves	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2021	3
Date de prise en compte des dépenses	01/06/2020	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	20 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	10 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Autres	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
Opération : C1036-42-0012 Aménagement du jardin d'insertion, enrichissement des terres et implantation de bacs hors sol

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-42-0012	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	52181031700029 RESTAURANTS DU COEUR CENTRE DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE	Intitulé de l'opération	Aménagement du jardin d'insertion, enrichissement des terres et implantation de bacs hors sol
Nature de l'opération :	42 - Quartiers fertiles – Opérations d'investissement	Mode et source de financement	Quartiers Fertiles Plan de Relance
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>"- Présenter le projet global d'agriculture urbaine dans lequel s'inscrit l'opération financée, et le montant maximum attribué au projet pour la nature d'opération considérée nombre de quartier</p> <p>Le quartier de la Savine entretient un lien très étroit avec son environnement. Ancien site agricole entouré par le Massif de l'Etoile et le canal de Marseille, la nature y est omniprésente. De ce fait, de multiples initiatives « agri-urbaines » y ont vu le jour, portées par les habitants (jardins familiaux informels), le centre social (ateliers jardinages) ou encore l'association Abiho Calanques (installations de ruches).</p> <p>Le projet a ainsi pour objectif de base de consolider les actions existantes : jardins partagés en lien avec la reconfiguration du rucher.</p> <p>Par ailleurs, le PRU organisant la désurbanisation du centre du plateau de la Savine, une importante friche va progressivement apparaître en lieu et place des bâtiments démolis, avec tous les risques que ce type de site peut induire. L'étude « transition » menée sur ce sujet a conclu à l'intérêt de poursuivre la dynamique de l'agriculture urbaine itinérante comme vecteur de l'occupation transitoire du site, en attendant la réurbanisation (avec laquelle l'agriculture urbaine peut être compatible sur le long terme).</p> <p>Le projet des Restos du Cœur d'implanter un jardin d'insertion, à l'emplacement du bâtiment J démolé en 2019, a conforté cette vision et va ainsi en constituer la première pierre.</p> <p>Le projet a donc pour objectif plus large d'encourager l'implantation d'activités agri-urbaines dans une logique d'occupation d'espaces en friche (lancement du jardin d'insertion, poursuite de la « ceinture agri-urbaine itinérante », projet de chèvrerie)</p> <p>Les différentes composantes du projet « agriculture urbaine » de la Savine s'inscrivent dans des calendriers très variés.</p> <p>Le jardin d'insertion qui va s'installer sur l'ancien site du bâtiment J devait démarrer son activité au 1er juin Du fait de la période de confinement, cette inauguration a pour l'instant été décalée à la rentrée de septembre.</p> <p>Cet aménagement constituera la première pierre de la ceinture d'activités agri-urbaines itinérantes occupant les espaces libérés par la démolition des bâtiments.</p> <p>Parmi les jalons importants de ces aménagements, les partenaires (Logirem, Métropole, Soléam) devront lancer un appel à projets permettant de définir les modalités d'occupation de ces terrains.</p> <p>- Préciser l'objectif et le contenu de l'opération financée : accompagnement socio-professionnel et formation des publics les plus éloignés de l'emploi, production locale de fruits et légumes bio à destination des centres de distribution des Restos du Cœur et participation à la cohésion sociale du quartier.</p> <p>Dix salariés travaillent sur le site à raison de 26 h par semaine et bénéficie d'un accompagnement visant à lever les freins périphériques à l'emploi (logement, mobilité ,santé ,...) tout au long de leurs parcours qui peut durer entre 4 et 24 mois."</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	99 Bd de la Savine	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	10
Date de prise en compte des dépenses	01/06/2020	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	66 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	33 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Autres	0,00 %

Contrat : C1036 Convention Métropole Aix Marseille Provence Savine
 Opération : C1036-42-0011 Quartiers Fertiles- Aménagement des espaces d'accompagnement des jardins d'insertion

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1036-42-0011	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	52446088800026 SOCIETE LOCALE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE L'AIRE METROPOLITAINE (AIX-MARSEILLE-PROVENCE)	Intitulé de l'opération	Quartiers Fertiles- Aménagement des espaces d'accompagnement des jardins d'insertion
Nature de l'opération :	42 - Quartiers fertiles – Opérations d'investissement	Mode et source de financement	Quartiers Fertiles Plan de Relance
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>"Le projet d'agriculture urbaine de la Savine constitue un levier puissant pour la transformation du quartier. Dès aujourd'hui, pour les habitants relogés sur le plateau et les nouveaux arrivants, le rapport au sol change : un parc est créé, des jardins partagés et un rucher s'installent. Demain, l'accompagnement de la désurbanisation par l'agriculture permet d'installer sur les friches une ceinture « agri-urbaine » évolutive. Par la suite, de nouveaux logements pourront être accueillis dans un cadre totalement transfiguré par le sol retrouvé. Basé sur le dynamisme social du quartier et son histoire, le mode d'habiter pourra inclure un lien renoué avec la colline et une pratique de l'agriculture sous diverses formes donnant accès à des produits locaux de qualité tout en favorisant le vivre ensemble. La ceinture agricole, par sa dimension, permet de franchir un pas et de faire basculer le site vers cet avenir. Dans la conduite du projet de renouvellement urbain, la démarche de transition menée sur le plateau permet ainsi d'impulser une dynamique d'unification des initiatives jusque-là isolées, et d'intégrer les pratiques existantes et les projets en gestation avec les usages agricoles à venir. Le projet développé assure ainsi une transition temporelle entre la désurbanisation en cours et la réurbanisation sur le temps long ; et une transition spatiale entre le vallon urbanisé en contrebas, le plateau à mi-pente, et le massif naturel en haut. Ce changement, c'est aussi celui du rayonnement de la Savine, qui d'un ensemble d'habitat social, devient un bassin d'usages s'étendant aux quartiers voisins. L'agriculture urbaine est à la fois au plus proche des habitants, mais elle touche plus largement la population d'autres secteurs, et elle accueille un large public en lien avec le massif."</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13015 - MARSEILLE 15	99 bd de la Savine (Bd Circulaire Sud) - 13015 Marseille	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	10
Date de prise en compte des dépenses	01/06/2020	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	64 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	32 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Autres	0,00 %

Annexe C5

Tableau aides de la Caisse des Dépôts

Familie d'opération	Libellé de l'opération	MO	COUT HT	COUT TTC	BASE FINANCEMENT PREVISIONNEL ANRU (HT)	Financiers et MOE		
						EPCI	CDC Fonds propres	ANRU max
14 INGENIERIE	Savine VdTB - OPCI conduite opérationnelle du projet (OPCU, missions de synthèse, AMO foncier diversification accompagnement au projet de cession d'ensemble)	AMP	400 000	480 000	400 000	400 000	80 000	0
	Savine VdTB - Etudes et AMO développement économique (études, programmation, développement projets économiques, tiers lieux)	AMP	200 000	240 000	200 000	140 000	100 000	0
	Savine VdTB - Etudes urbaines (urbaniste-conseil, maîtrise d'œuvre urbaine, suivi opérationnelle, AMO transition, AMO et expertises diverses)	AMP	800 000	960 000	800 000	480 000	80 000	400 000
	Savine VdTB - Etudes ceinture agri-urbaine (QF)	AMP	60 000	72 000	60 000	42 000	30 000	0
	Savine VdTB - Etudes chèvrerie (QF)	AMP	40 000	48 000	40 000	28 000	20 000	0
	Savine VdTB - Communication, concertation, animation de la Maison du Projet (actions de concertation et co-construction avec les habitants - Histoire et mémoire des quartiers)	AMP	600 000	720 000	600 000	600 000	20 000	100 000
SOUS TOTAL ETUDES ET CONDUITE DE PROJET			2 100 000	2 520 000	2 100 000	1 690 000	330 000	500 000
42 QUARTIERS FERTILES	Personnel du jardin partagé (QF)	CCO	46 000	46 000	46 000	0	23 000	0
SOUS TOTAL QUARTIERS FERTILES			46 000	46 000	46 000	0	23 000	0
TOTAL			2 146 000	2 566 000	2 146 000	1 690 000	353 000	500 000

Annexe C7

Tableau opérations financées dans le cadre du protocole de préfiguration NPNRU

Libellé de l'opération	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru
CB5 - Accompagnement de la transition La Savine	200 000,00 €	50,00%	100 000,00 €